

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 1/13

Date d'impression : 06.06.2023

Révision: 27.05.2023

Numéro de version 5.03 (remplace la version 5.02)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** AQUAMETRIC Solvent

· **Code du produit:** 5817

· **Numéro d'enregistrement** A registration number is not available for this substance as it is a mixture.

· **UFI:** 5Y91-A0J7-7002-CR8X

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Substances chimiques de laboratoire

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

PANREAC QUIMICA S.L.U.

C/Garraf 2

Polígono Pla de la Bruguera

E-08211 Castellar del Vallès (Barcelona)

Tel. (+34) 937 489 400

Fax. (+34) 937 489 401

e-mail: product.safety@itwreagents.com

· **Service chargé des renseignements:** email: product.safety@panreac.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Tel.: (+34) 937 489 499

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.

Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané.

Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Repr. 1B H360D Peut nuire au fœtus.

STOT SE 1 H370 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central et les organes visuels.

(suite page 2)

Nom du produit: AQUAMETRIC Solvent

(suite de la page 1)

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS05 GHS06 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
méthanol
imidazole
dioxyde de soufre
- **Mentions de danger**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H360D Peut nuire au fœtus.
H370 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central et les organes visuels.
- **Conseils de prudence**
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6 Reg.nr.: 01-2119433307-44-XXXX	méthanol Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; STOT SE 1, H370 Limites de concentration spécifiques: STOT SE 1; H370:C ≥ 10 % STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 %	>50-<100%
---	---	-----------

(suite page 3)

Nom du produit: AQUAMETRIC Solvent

(suite de la page 2)

CAS: 288-32-4 EINECS: 206-019-2 Reg.nr.: 01-2119485825-24-XXXX	imidazole Repr. 1B, H360D; Skin Corr. 1C, H314; Acute Tox. 4, H302	>15-≤20%
CAS: 7446-09-5 EINECS: 231-195-2	dioxyde de soufre Acute Tox. 3, H331; Skin Corr. 1B, H314; Press. Gas (Comp.), H280	>5-≤10%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.
Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Sil ne respire pas en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre l'oxygène.
- **Après contact avec la peau:**
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Faire boire de l'eau (maximal 2 verres).
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Faire boire de l'éthanol (par exemple 1 verre d'une boisson alcoolisée à 40°)
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Mentioning methanol ingestion.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Jet d'eau à grand débit
néant
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NOx)
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes de soufre (SOx)
Combustible.
La formation de mélanges explosibles avec l'air peut se produire dès les températures normales
Aldéhyde formique

(suite page 4)

Nom du produit: **AQUAMETRIC Solvent**

(suite de la page 3)

Vapeurs plus lourdes que l'air.

Attention au retour de flamme.

Explosible avec l'air en cas de chauffage sous forme de vapeurs/gaz.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Précipiter les vapeurs se dégageant avec l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Eviter le contact avec la substance.

Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Nettoyer.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Conserver à l'écart de toute source d'inflammation et de la chaleur.

(suite page 5)

Nom du produit: AQUAMETRIC Solvent

(suite de la page 4)

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stockage dans un endroit bien ventilé.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
L'emballage ne doit être ouvert que sous aspiration locale.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Ne stocker qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.
Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.
Uniquement accessible au personnel autorisé.
- **Température de stockage recommandée:** Température ambiante
- **Classe de stockage:** 3
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-56-1 méthanol

VLEP Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 1000 ppm
Valeur à long terme: 260 mg/m³, 200 ppm
risque de pénétration percutanée, (11)

7446-09-5 dioxyde de soufre

VLEP Valeur momentanée: 2,7 mg/m³, 1 ppm
Valeur à long terme: 1,3 mg/m³, 0,5 ppm

· DNEL

67-56-1 méthanol

Oral	Acute - systemic effects, general population	5 mg/kg
	Long-term - systemic effects, general population	5 mg/kg
Dermique	Acute - systemic effects, worker	20 mg/kg
	Long-term - systemic effects, worker	20 mg/kg
Inhalatoire	Acute - systemic effects, general population	5 mg/kg
	Long term - systemic effects, general population	5 mg/kg
	Acute - local effects, worker	130 mg/m3
	Acute - systemic effects, worker	130 mg/m3
	Long-term - systemic effects, worker	130 mg/m3
	Long-term - local effects, worker	130 mg/m3
	Acute - systemic effects, general population	26 mg/m3
	Acute - local effects, general population	26 mg/m3
	Long-term - systemic effects, general population	26 mg/m3
	Long-term - local effects, general population	26 mg/m3

· PNEC

67-56-1 méthanol

Aquatic compartment - freshwater	20,8 mg/L
Aquatic compartment - marine water	2,08 mg/L
Aquatic compartment - water, intermittent releases	1.540 mg/L
Aquatic compartment - sediment in freshwater	77 mg/kg
Terrestrial compartment - soil	100 mg/kg

(suite page 6)

Nom du produit: AQUAMETRIC Solvent

(suite de la page 5)

Sewage treatment plant

100 mg/L

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Filtre AX

Filtre P3

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc nitrile

Gants en PVC

Gants en néoprène

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection anti-bris de verre

· **Protection du corps:**

Utiliser une tenue de protection.

Protection complète de la tête, du visage et de la nuque

(suite page 7)

Nom du produit: AQUAMETRIC Solvent

Flame retardant antistatic protective clothing

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales
- État physique: Liquide
- Couleur: Incolore
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 65 °C
- Inflammabilité: Non applicable.
Facilement inflammable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: Non déterminé.
- Supérieure: Non déterminé.
- Point d'éclair: 11 °C
- Température d'auto-inflammation: 455 °C
- Température de décomposition: Non déterminé.
- pH à 20 °C: ~8
- Viscosité:
- Viscosité cinématique: Non déterminé.
- Dynamique: Non déterminé.
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non déterminé.
- Pression de vapeur: Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 0,877 g/cm³
- Densité relative: Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
- Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Teneur en solvants:
- Solvants organiques: 71,4 %
- VOC (CE): 71,43 %
- Changement d'état
- Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

- Substances et mélanges explosibles: néant
- Gaz inflammables: néant
- Aérosols: néant
- Gaz comburants: néant

(suite page 8)

Nom du produit: AQUAMETRIC Solvent

(suite de la page 7)

- | | |
|--|---------------------------------------|
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Humidité
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
 - halogénures d'acides
 - métaux alcalins
 - métaux alcalinoterreux
 - oxydant
 - hydrures
 - zinc diethyl
 - halogènes
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** En cas de d'incendie: voir paragraphe 5.
- **Indications complémentaires:** Explosible with air in a vaporous/gaseous state.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.

Composant	Type	Valeur	Espèce
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))			
Oral	LD50	136 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	420 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	4,2 mg/l	
67-56-1 méthanol			
Oral	LD50	100 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	300 mg/kg (lapin)	

(suite page 9)

Nom du produit: AQUAMETRIC Solvent

(suite de la page 8)

Inhalatoire LC50/4 h 3 mg/l (rat)

7446-09-5 dioxyde de soufre

Inhalatoire LC50/4 h 700 mg/l (ATE)

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.

· **En cas d'inhalation** Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire au fœtus.

67-56-1 méthanol

NOAEL 0,13 mg/kg bw/day (rat)

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central et les organes visuels.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

· **Toxicité par administration répétée**

67-56-1 méthanol

Inhalatoire NOAEL 1,06 mg/l (rat)

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation**

67-56-1 méthanol

EC50/48 h >10.000 mg/l (daphnia magna)

EC50/96 h 12.000 mg/l (Crustacea)

LC50/96 h 15.400 mg/l (fish)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** -0,82

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 10)

Nom du produit: AQUAMETRIC Solvent

(suite de la page 9)

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· DOT, ADR, IMDG, IATA UN3286

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· DOT Flammable liquid, toxic, corrosive, n.o.s. (Methanol, Sulfur dioxide)

· ADR LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A. (MÉTHANOL, DIOXYDE DE SOUFRE)

· IMDG, IATA FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, CORROSIVE, N.O.S. (METHANOL, SULPHUR DIOXIDE)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· DOT



· **Classe** 3 Liquides inflammables.

· **Label** 3, 6.1, 8

· ADR



· **Classe** 3 (FTC) Liquides inflammables.

(suite page 11)

Nom du produit: AQUAMETRIC Solvent

(suite de la page 10)

· **Étiquette** 3+6.1+8

· **IMDG**



· **Class** 3 Liquides inflammables.
· **Label** 3/6.1/8

· **IATA**



· **Class** 3 Liquides inflammables.
· **Label** 3 (6.1, 8)

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **DOT, ADR, IMDG, IATA** II

· **14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**

336

· **No EMS:**

F-E,S-C

· **Stowage Category**

B

· **Stowage Code**

SW2 Clear of living quarters.

· **Segregation Code**

SG5 Segregation as for class 3
SG8 Stow "away from" class 4.1

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **DOT**

· **Quantity limitations**

On passenger aircraft/rail: 1 L
On cargo aircraft only: 5 L

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

1L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· **Catégorie de transport**

2

· **Code de restriction en tunnels**

D/E

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

1L

(suite page 12)

FR

Nom du produit: AQUAMETRIC Solvent

(suite de la page 11)

· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3286 LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A. (MÉTHANOL, DIOXYDE DE SOUFRE), 3 (6.1+8), II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO
H2 TOXICITÉ AIGUË
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 30, 69

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

(suite page 13)

Nom du produit: AQUAMETRIC Solvent

(suite de la page 12)

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H360D Peut nuire au fœtus.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

- **Service établissant la fiche technique:** Dept. Compliance
- **Date de la version précédente:** 20.08.2021
- **Numéro de la version précédente:** 5.02

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**